

Aide en soins et accompagnement (ASA) en EMS

Mission

L'aide en soins et accompagnement (ASA) en EMS, au sein de l'équipe interdisciplinaire et de son unité, participe en « première ligne » à la prise en charge globale du résident en lui apportant un soutien constant dans le quotidien depuis son arrivée en EMS jusqu'à son départ ou sa mort.

Généralement sous la responsabilité de l'infirmier, l'ASA assume des tâches de soins et d'accompagnement personnalisé aux résidents, selon le mandat qui lui est confié et sous délégation.

Il respecte la personnalité des résidents et les associe à ses activités en s'appuyant sur leurs ressources.

Il prend en compte l'entourage du résident dans sa mission d'accompagnement.

Il effectue son travail selon les valeurs et lignes directrices de l'EMS qui l'emploie.

L'ASA, en tant que professionnel qualifié, exerce ses activités de manière responsable et autonome, dans le cadre de compétences acquises et des limites de sa fonction, des conditions-cadres légales et des règlements internes à chaque EMS.

Références métier

- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'aide en soins et accompagnement (ASA) avec attestation fédérale professionnelle (AFP), 20.12.2010
- Manuel de formation ASA, OdaSanté
- Loi cantonale sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA) - J 7 20
- Charte éthique de la Fegems
- Charte ou projet d'établissement de l'EMS

Contexte professionnel	<p>Les EMS adoptent une organisation centrée sur le résidant qui prend en compte l'ensemble de ses besoins physiques, psychiques, sociaux, culturels et spirituels. Ce modèle implique un mode de fonctionnement décloisonné et une organisation du travail privilégiant l'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité. Cette organisation facilite l'intégration des profils interdisciplinaires.</p> <p>Les EMS accomplissent leurs missions en s'appuyant sur des valeurs (charte éthique) et des lignes directrices qui forment le cadre de référence de l'activité de l'ASA comme de tous les collaborateurs de l'établissement.</p> <p>Dans un contexte médico-social en constante évolution (augmentation et complexification de la population âgée, besoins de compétences, organisation du travail renouvelée, projets d'établissements novateurs, etc...), l'ASA doit être apte à évoluer dans sa pratique.</p> <p>Les EMS sont des entreprises formatrices, en particulier pour les nouveaux métiers des domaines santé et social (ASE, ASSC, ASA). A ce titre, l'ASA peut participer à la formation pratique des futurs professionnels de son métier, apprentis ou collaborateurs en formation, tout comme au suivi de stagiaires.</p>
Position et rôle institutionnels	<p>Le métier d'aide en soins et accompagnement se trouve à l'intersection du domaine de la santé et du social. L'ASA a ainsi une double appartenance aux domaines de la santé et du social. De ce fait, les activités de l'ASA se situent dans les zones d'activités de l'aide-soignant (AS), de l'assistant en soins et santé communautaire (ASSC) et de l'assistant socio-éducatif (ASE) avec lesquels il collabore étroitement.</p> <p>L'ASA est généralement rattaché au secteur des soins, sous la responsabilité d'un infirmier ou d'un ICUS/IRUS. L'infirmier chef, en bonne coordination avec les responsables des autres secteurs, organise le travail avec un souci permanent de faire interagir l'ASA, l'AS, l'ASSC et l'ASE pour assurer la prise en charge globale des résidants dans la continuité.</p> <p>L'ASA agit sous délégation. Dans le cadre d'activités interdisciplinaires, l'ASA peut dépendre fonctionnellement d'autres professionnels.</p> <p>Il est présent pour répondre, dans le cadre de sa fonction, aux besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et de bien-être des résidants (Pyramide de Maslow).</p> <p>Il fluidifie et affine la prise en charge des résidants de façon transversale par sa participation active aux colloques et dans les différents espaces d'échanges d'informations.</p> <p>Présent dans la continuité auprès du résidant, l'ASA est en contact suivi avec les collaborateurs des soins, de l'animation et de l'intendance avec lesquels il collabore. A ce titre, il est :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un relai interdisciplinaire et un lien fort entre les trois domaines (intendance, soins, animation).• Un observateur et une source importante d'informations au service des différents partenaires (équipes, intervenants externes, proches, etc.).• Un acteur privilégié pour l'accompagnement de stagiaires et d'apprentis ASA.
Responsabilités	<p>L'aide en soins et accompagnement exerce son rôle en s'appuyant sur les protocoles et normes de pratique de la profession.</p> <p>Il recourt aux techniques de travail et aux outils professionnels généralement utilisés, connaît le cadre, la mission et le contexte institutionnel, respecte les normes déontologiques, les principes éthiques ainsi que le secret de fonction.</p>

L'ASA est un professionnel qualifié avec des responsabilités et un degré d'autonomie délimités par ses compétences acquises dans les secteurs des soins, de l'accompagnement/animation et de l'intendance.

L'ASA peut être amené à participer à l'encadrement d'apprentis ASA et de stagiaires.

Spécificités du métier

Le métier d'aide en soins et accompagnement a les spécificités suivantes :

- Il favorise un décloisonnement des secteurs existants (intendance, soins, animation) allant dans le sens d'une évolution de l'organisation des équipes dans le secteur des EMS.
- Il favorise l'intégration des nouveaux métiers dans les équipes pluridisciplinaires.
- Il participe au développement d'échanges entre les professionnels des différents secteurs des soins, de l'animation et de l'intendance ainsi qu'à l'interne des équipes afin de consolider une prise en charge globale et individualisée des résidents.

L'ASA assure, avec pertinence, un accompagnement relationnel personnalisé des résidents.

Collaboration interne

L'aide en soins et accompagnement participe aux étapes-clés de la vie du résident dans l'EMS : accueil, activités interdisciplinaires, accompagnement au quotidien, accompagnement en fin de vie en collaborant, dans la limite de ses compétences et responsabilités, avec l'ensemble des professionnels et des secteurs d'activité de l'EMS.

L'ASA collabore « en première ligne » avec les AS, ASSC et ASE.

Il assiste les infirmiers et, au besoin, les ASSC.

Il coopère étroitement avec le service hôtelier et l'intendance.

Il échange régulièrement avec le service d'animation.

Il participe activement aux colloques et aux différents espaces d'échanges d'information.

Compétences clés et activités principales

L'aide en soins et accompagnement en EMS a des compétences opérationnelles dans les six domaines suivants :

- Collaborer et apporter son soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels.
- Encadrer et accompagner les résidents dans la vie quotidienne.
- Apporter son assistance dans l'activité d'entretien.
- Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Participer à la bonne tenue du dossier des résidents.
- Développer et respecter son rôle professionnel en collaboration avec l'équipe.

L'aide en soins et accompagnement réalise notamment les tâches/activités suivantes :

- Il participe à l'organisation de la structure journalière du résident.
- Il transmet tout nouveaux besoins ou changement dans l'état du résident.
- Il aide le résident à s'habiller et se déshabiller.
- Il aide le résident dans les fonctions d'élimination.
- Il assiste le résident dans l'application de mesures prophylactiques.
- Il soutient la mobilisation, le positionnement et le transfert des résidents.
- Il mesure le poids, la taille et les signes vitaux.
- Il accompagne le résident dans ses déplacements.
- Il soutient le résident dans son lieu de vie et dans l'entretien de son linge.
- Il prépare la salle à manger pour les repas collectifs et assure le rangement.
- Il désinfecte les instruments et les surfaces.
- Il prépare les produits stériles et les entrepose de manière adéquate.
- Il participe à la gestion du matériel.
- Il s'acquitte de tâches administratives en se servant de l'outil informatique.

Qualités requises	<p>L'aide en soins et accompagnement en EMS possède les qualités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aptitude à travailler en équipe interdisciplinaire et de manière autonome.• Capacité d'écoute et aptitude relationnelle.• Aptitude à faire le lien entre les différents acteurs/secteurs par une transmission d'informations écrite et/ou orale.• Bonne compréhension des besoins des personnes âgées.• Capacité d'adaptation à la diversité des situations.• Courtoisie, tact et discrétion.• Disponibilité et patience.• Désir d'aider les autres.• Bonne gestion du stress.• Intérêt marqué pour les soins, l'animation et l'intendance.• Capacité à tenir compte du contexte socioculturel de la personne en EMS.
Formation	<p>La formation de base d'aide en soins et accompagnement, commune aux domaines de la santé et du social, s'acquiert par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une formation professionnelle initiale d'aide en soins et accompagnement en dual avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'une durée de 2 ans pour les jeunes.• Une formation modulaire d'aide en soins et accompagnement pour les adultes en emploi, ayant une expérience professionnelle de minimum 2 ans (à 80%) en qualité d'aide-soignant avec ou sans certificat d'auxiliaire de santé ou d'aide-soignant de la Croix-Rouge Suisse.• Une validation des acquis et de l'expérience (VAE) pour les adultes disposant de 5 ans d'expérience dont 2 ans dans le domaine. <p>L'AFP ASA remplace depuis mai 2012 la formation d'aide-soignant de la Croix-Rouge Suisse.</p> <p>Les exigences principales au moment du recrutement sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le nombre d'années d'expérience.• Le niveau de français : A2 à l'oral et à l'écrit. (Des compléments de français et de culture générale peuvent être requis.) <p>Possibilité de compléter l'AFP ASA par de la formation continue spécifique, liée à l'EMS ou au réseau des EMS.</p>
Possibilité d'évolution	<p>L'ASA peut évoluer professionnellement vers l'obtention d'un CFC d'ASE ou d'ASSC moyennant 2 ans supplémentaires de formation en dual ou une VAE d'ASSC ou d'ASE et poursuivre dans le système de qualification suisse (brevets, maturité professionnelle, bachelor, master, ...).</p> <p>Les détenteurs d'une AFP peuvent prétendre après 2 ans à devenir expert aux examens et à la VAE et/ou commissaire d'apprentissage pour accompagner des apprentis.</p>
Liens et adresses utiles	<ul style="list-style-type: none">• Fegems : www.fegems.ch• Ecole d'assistant en soins et santé communautaire : www.ge.ch/po/cfps• Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, OFPC, pour information sur les filières de formation, sur les possibilités de financement (employeurs/employés), la formation des formateurs à la pratique professionnelle (FPP), etc. www.geneve.ge/ofpc et www.geneve.ge/ofpc/citédesmétiers• OrTra santé-social Genève : www.ortra-ge.ch• OdaSanté (organisation nationale faîtière du monde du travail en santé) : www.odasante.ch• Organisation faîtière suisse du monde du travail : www.savoirsocial.ch• Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI : www.sbf.admin.ch
